



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 36183

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'évolution des pourcentages de valeur ajoutée brute agricole. D'après les comptes de la nation, cette valeur ajoutée brute en pourcentage du produit intérieur brut était de : 1o 11,33 p 100 en 1960 ; 2o 6,7 p 100 en 1970 ; 3o 4,1 p 100 en 1980. Il lui demande quel est le taux de ce pourcentage pour les années 1985, 1986 et 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - La valeur ajoutée de l'agriculture représentait effectivement, selon les comptes de la nation, 11,3 p 100 du produit intérieur brut marchand en 1960 et 6,7 p 100 de celui-ci en 1970. L'INSEE vient d'établir une nouvelle base des comptes nationaux, dans lequel le poids de l'agriculture dans le produit intérieur brut marchand se trouve être plus élevé (4,6 p 100) que celui qui résultait de l'application de l'ancienne base (4,1 p 100). Pour 1985, toujours dans la nouvelle base, ce poids a été évalué à 4,3 p 100 et à 4,1 p 100 pour 1986 ; pour 1987, il est évalué, à titre prévisionnel à 3,9 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36183

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 521

Réponse publiée le : 14 mars 1988, page 1128